

Le Lien



LE JOURNAL MUNICIPAL DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!



Téléphone : 418-854-2260

Site Internet : www.saintlouisdahaha.com

Courriel : municipalite@saintlouisdahaha.com

Facebook : Municipalite Saint-Louis du Ha Ha

Conception et rédaction : Diane Bossé

OUVERTURE DE LA CAISSE DESJARDINS TRANSCONTINENTAL – PORTAGE



La Caisse du Transcontinental-Portage tient à vous informer que son service comptoir est ouvert selon les heures habituelles depuis le 13 juillet dernier, selon les normes gouvernementales.

Lundi 10 h à 14 h 30

Mardi 10 h à 14 h 30

Mercredi 10 h à 14 h 30

Jeudi 10 h à 19 h

Vendredi 10 h à 15 h





MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!

95, rue Saint-Charles

Saint-Louis-du-Ha! Ha!, Témiscouata, (Québec) G0L 3S0

Téléphone : 418-854-2260 Télécopieur : 418-854-0717

PROJET ORDRE DU JOUR

LE 3 AOÛT 2020

OUVERT AU PUBLIC AVEC DISTANCIATION SOCIALE ET PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

- 1- Mot de bienvenue
- 2- Conformité du quorum
- 3- Adoption de l'ordre du jour
- 4- Période de questions (sur les points inscrits à l'ordre du jour seulement)
- 5- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2020
- 6- Suivi des dossiers
- 7- Approbation des comptes et déboursés
- 8- Correspondance
- 9- Engagement de la directrice générale/secrétaire-trésorière
- 10-Résolution pour autoriser la composition d'un comité en santé et sécurité au travail
- 11-Résolution au sujet du refinancement d'un emprunt au mois d'août 2020
- 12-Résolution pour l'acceptation des factures de Bell pour le 149 rue Raymond
- 13-Résolution pour autoriser la nouvelle directrice générale et secrétaire trésorière à signer les chèques et tous les autres documents à la caisse populaire
- 14-Demande de prolongation d'une carrière à Saint-Louis-du-Ha! Ha!
- 15-Acceptation d'une demande d'offre de service
- 16-Varia
- 17-Période de questions (2^e partie)
- 18-Levée de l'assemblée

Infos de votre mairesse

Bonjour,

Plusieurs d'entre vous sont en vacance, profitez de ces bons moments en famille et à vous détendre. Une pause bien méritée!! Pendant les vacances, il ne faut pas relâcher avec les mesures misent en place par la santé publique, il ne faut pas oublier que le virus est encore présent.

Le projet domiciliaire est présentement terminé, il y a de magnifiques terrains à la revente. Pour ce qui est du processus pour la piste de BMX, il est difficile de réunir toute la logistique pour effectuer les travaux. Il ne faut pas se décourager.

Le service au comptoir à la caisse populaire est recommencé, les mesures sanitaires sont appliquées et doivent être respectées. C'est une bonne nouvelle pour les citoyenNes et les municipalités avoisinantes qui utilisent ce service.

Ça fait maintenant le deuxième mois qu'il y a des séances de conseil devant public. À part la désinfection des mains à l'entrée et la distanciation sociale exigées par la santé publique, une autre action doit être appliquée, **c'est le port du masque dans les espaces clos**. Ces mesures seront respectées jusqu'à nouvel ordre. Nous vous souhaitons la bienvenue!!

La séance de conseil sera le 3 août prochain à 20H00 à la salle municipale.

Un bel été à vous tous et soyez prudent!!

Sonia Larrivée, maire
Élue au suffrage universel

SAVIEZ-VOUS...

ACCÈS AU BUREAU MUNICIPAL

Afin de minimiser l'accès au bureau municipal, nous vous demandons lorsque c'est possible, de plutôt communiquer avec nous par téléphone au 418-854-2260. Concernant vos paiements de taxes, vous pouvez le faire par internet, par la poste ou sur rendez-vous.

À compter du 3 août 2020, les heures du bureau municipal seront du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et 13h00 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00.

LE PORT DU COUVRE-VISAGE OU DU MASQUE

Le port de couvre-visage ou du masque est OBLIGATOIRE dans les lieux publics fermés ce qui veut dire le bureau municipal, salle municipale et le centre des loisirs.

RAMONAGE DES CHEMINÉES

RAPPEL

La municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! rappelle à toute la population que vous pouvez bénéficier du service de ramonage des cheminées gratuitement. Vous devez téléphoner au bureau municipal au numéro suivant : 418-854-2260 pour donner votre nom. Vous avez jusqu'au 30 août pour vous inscrire. Tout ceux et celles qui téléphoneront après cette date ne pourront recevoir le service.

Merci de votre collaboration !

TARIFICATION ANNUELLE POUR L'ENREGISTREMENT

DES CHIENS DANS LA MUNICIPALITÉ



RÉSOLUTION NUMÉRO : 01-20-9078

Considérant que le Gouvernement du Québec a adopté la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (chapitre p.38.002) :

Considérant les coûts reliés aux obligations imposées aux municipalités dans le cadre de cette loi :

Il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! impose aux propriétaires de chiens une tarification annuelle de 10\$ par chien pour l'enregistrement de ces derniers à la municipalité. Cette tarification permettra à la municipalité de couvrir les dépenses qu'elle va contracter en raison de l'application de cette Loi.

Un formulaire doit obligatoirement être complété par le propriétaire afin de déclarer certaines informations relatives à l'animal. Vous devez passer au bureau municipal pour vous procurer le formulaire et de rencontrer madame Lise Beaulieu, inspectrice municipale régionale. Elle est présente les mardis et mercredis. Le coût pour l'enregistrement d'un chien est de 10\$.

Organismes et loisirs

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

À cause de la Covid-19 la bibliothèque n'ouvrira qu'en septembre. En attendant vous pouvez toujours prendre des livres dans l'armoire dans l'entrée de la biblio. Il y en a de très bons autant pour adultes que pour jeunes. Vous pouvez aussi en échanger gratuitement.

Aussi je vous annonce que **je ne serai plus responsable** de la bibliothèque à compter du mois d'août. Cela donnera du temps à qui veut en prendre la responsabilité de se décider pour l'ouverture de septembre. C'est un beau défi à réaliser. Toutefois je resterai bénévole pour les heures d'ouverture de la biblio.

Carmelle Bossé

CAMP DE JOUR

Jeudi le 13 août sera la dernière journée du camp de jour 2020. Les 17 jeunes inscrits ont passé un été rempli de belles activités.

Merci à tous les jeunes et aux animateurs d'avoir relevé les mesures de protection dans le contexte de la COVID-19 pendant les 7 semaines.

L'équipe d'animation: Cherry (Sarah Chouinard), Octave (Cloé Quirion), Décibel (Maya Ouellet) et Diégo (Dylan Albert).



OFFRE D'EMPLOI

PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE EXTÉRIEURE

Sous la supervision de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!, le préposé à l'entretien de la patinoire devra partir la glace de la patinoire extérieure et s'assurer de la conserver en bon état tout au long de l'hiver.

Principales tâches

- * Voir à préparer la glace en début de saison;
- * Déneiger la glace;
- * Assurer une bonne qualité de la glace (arrosage régulier);
- * Déneiger l'espace autour de la patinoire;
- * Toutes autres tâches connexes.

Exigences et aptitudes requises

- * Débrouillard, autonome, entrentent, bonne capacité de travailler à l'extérieur.

Conditions de travail

- * Période : 7 jours/ semaines de la mi-novembre à la mi-mars (selon ta température).
- * Heures de travail par semaine : à déterminer selon les conditions
- * Conditions salariales : à discuter

Postulez avant le 28 août 2020 à 16h00. Envoyez votre curriculum vitae :

- * Par la poste : Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! au 95, rue Saint-Charles, Saint-Louis-du-Ha! Ha!, Québec, G0L 3S0
- * Par courriel : municipalite@saintlouisduhaha.com



SOURCE D'ESPOIR TÉMIS HORAIRE ESTIVAL

Source d'Espoir Témis tient à aviser la population que la **ressource reste ouverte** avec un horaire réduit pour la période estivale jusqu'au 16 août 2020. L'écoute téléphonique est disponible et diverses activités extérieures, sur inscription, sont offertes du lundi au jeudi de 9h00 à 15h00.

Contactez-nous au 418-854-0009. En cas d'urgence, en dehors de nos heures d'ouverture, contacter la Bouffée d'Air au 418-867-8580, le centre de prévention suicide 1-866-APPELLE (1-866-277-3553) et/ou composer le 811 option 2.

Bon été à tous ! Équipe de Source d'Espoir Témis.

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES

FORMATION: AGIR EN SENTINELLE POUR LA PRÉVENTION DU SUICIDE

Formation de sentinelle
Durée : 1 jour (7 heures)



Gratuit
pour tous

Cette formation s'adresse aux adultes qui, dans leur contexte de travail ou de bénévolat, sont susceptibles de venir en aide à une personne suicidaire, dans les limites du rôle de la sentinelle.



NOUS VOUS INVITONS À COMMUNIQUER
AVEC NOUS 418 862-9658 OU À
SENTINELLES@CPSDUKRTB.ORG





POURQUOI C'EST IMPORTANT DE FAIRE RAMONER VOTRE CHEMINÉE ?

Plus de 1 200 feux de cheminées surviennent en moyenne chaque année au Québec. Ils représentent une source potentielle de bâtiment qui pourrait causer d'importantes pertes matérielles et humaines. Par conséquent, il est important de confier l'installation d'un nouvel appareil de chauffage à un professionnel du domaine. Il faut également s'assurer d'un entretien régulier de l'appareil et de ses composantes.

Pourquoi ramoner ?

Le ramonage contribue à prévenir les incendies, il permet aussi :

- * De prévenir les intoxications au monoxyde de carbone en permettant une meilleure évacuation de la fumée et des gaz toxiques ou nocifs;
- * D'éliminer la suie et les dépôts inflammables (créosote) qui se sont accumulés dans la cheminée;
- * D'optimiser l'efficacité de l'appareil de chauffage et de permettre une économie de combustible;
- * Au professionnel du ramonage de déceler la présence de bris ou de détérioration du système de Chauffage et de ses composantes.

Le chauffage au mazout ou à l'antracite nécessite un ramonage moins fréquent. Il est approprié de retirer la suie en ramonant la cheminée lorsque nécessaire. Cependant, il est recommandé de vous référer à un professionnel de ce type de chauffage qui possède les connaissances et l'expertise nécessaires pour vous conseiller.

Puisque qu'aucun dépôt n'est créé lors de la combustion du gaz naturel ou du propane, le ramonage de la cheminée n'est pas requis lors de l'utilisation des appareils de chauffage au gaz, sauf lorsque prescrit.

Qu'est-ce que le créosote ?

Le créosote est un dépôt formé par la fumée résultant d'une combustion incomplète ou d'une mauvaise combustion du bois. Elle s'agrippe aux parois de la cheminée et est très inflammable. Seul un ramoneur professionnel peut l'éliminer efficacement.

Comment prévenir la formation de la créosote ?

Il est impossible d'empêcher complètement la formation de créosote lorsqu'on brûle le bois. Cependant, il est possible de limiter sa formation en adoptant ces quelques bonnes habitudes :

- * Débuter votre attisée par des flammes ardentes (chaleur vive);
- * Brûler du bois sec;
- * Utiliser des bûches de petite taille. Elles brûleront plus proprement, formant ainsi moins de créosote.

Ne vous fiez pas uniquement aux bûches ou aux affitifs de ramonage (chimique), puisque ces produits n'éliminent que partiellement les dépôts de créosote.

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
						1er
2	3 Séance du conseil municipal à 20h00 à la salle municipale avec la distanciation physique et le port du masque	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13 FIN DU CAMP DE JOUR ET SERVICE DE GARDE	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					